

Les honoraires

TRANSACTION :

0 - 100K€ : forfait de 6.000 euros
100 001€ - 200 000 € : 6%
200 001€ - 300 000 € : 5%
300 001€ - 600 000 € : 4,5%
600 001€ et + : 4%

Établissement du PED (Pré-état-daté) pour une rédaction de compromis : 100€ TTC

Établissement de l'ERP (Etat des risques et pollutions) pour une rédaction de compromis : 18€ TTC

MANDAT DE LOCATION :

Pour les baux soumis à la loi de 1989 :

- Entremise et négociation : 50€ (part bailleur)
- Visite, constitution du dossier, rédaction du bail :

Forfait de 300€ (part locataire) dans la limite de 8€ / m2

Forfait de 300€ (part bailleur)

- Frais d'état des lieux d'entrée :

3€/m2 TTC de surface habitable du bien loué (part locataire)

3€/m2 TTC de surface habitable du bien loué (part bailleur)

- Établissement de l'ERP (Etat des risques et pollutions) pour une rédaction de bail : 18€ TTC

Pour les baux professionnels et commerciaux :

25% HT du loyer annuel à la charge du preneur.

MANDAT DE GESTION :

7,2% TTC du loyer chargé ou brut

Agence de Guidel
4, place Louis Le Montagner
56520 Guidel
02 56 54 85 94

Agence de Clohars-Carnoët
24, rue de Lannevain
29360 Clohars-Carnoët
02 98 71 63 38

